

cheddar, de miel, de panneaux de revêtement, de contreplaqué et de phosphore). Il convient de noter cependant qu'en raison du lent progrès des besoins britanniques en importations, les exportations vers la CEE se sont accrues de 250 pour cent de 1956 à 1970 alors que les ventes à la Grande-Bretagne n'ont augmenté que de 82 pour cent. L'issue heureuse des négociations entre la Grande-Bretagne et la CEE relativement à l'admission britannique au Marché commun ne fait que rendre plus immédiates certaines conséquences défavorables pour le commerce. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et l'adoption des règlements tarifaires et commerciaux de la Communauté européenne entraîneront pour le Canada une détérioration des moyens d'accès, la perte de préférences ou de privilèges de libre entrée, l'imposition de tarifs plus élevés à l'égard de beaucoup de produits canadiens, ainsi qu'un renversement de préférences en faveur des fournisseurs de la CEE. Il semble maintenant probable qu'une grande partie du commerce canadien à destination de la Grande-Bretagne sera en mesure de s'adapter aux nouvelles conditions du marché britannique, mais les producteurs canadiens de certaines denrées agricoles ou alimentaires dont les produits de la pêche, se trouveront éventuellement placés devant de graves difficultés à la suite de l'élargissement de la CEE. Dans le secteur industriel, les exportations canadiennes vers la Grande-Bretagne seront probablement moins touchées et environ 65 pour cent des exportations industrielles ne devraient rencontrer aucun nouvel obstacle. L'énoncé de principes aussi généraux laisse évidemment dans l'ombre les répercussions que ces changements des conditions du commerce peuvent infliger à l'égard de firmes, d'industries ou de localités lourdement tributaires du marché britannique.

L'importance permanente que le Canada attache à la question de l'élargissement de la CEE se reflète dans la poursuite des consultations qui ont lieu à l'échelon ministériel entre les parties aux négociations. Cette série de consultations, entreprise en 1970, a été marquée en 1971 par les entretiens que M. Sharp et M. Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, eurent avec leurs homologues en Europe. L'élargissement de la Communauté a également été un important sujet de discussions pendant les visites à Ottawa, en 1971, de M. Franco-Maria Malfatti, président de la Commission de la CEE, de M. Edward Heath, premier ministre de la Grande-Bretagne et de M. Geoffrey Rippon, ministre britannique chargé des négociations avec la CEE.

Un autre objectif principal des consultations ministérielles de l'an dernier fut le resserrement des liens du Canada avec l'Europe. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a proposé aux membres de la Commission de la CEE et aux ministres des États membres de la Communauté l'établissement de rouages consultatifs officiels, du genre de ceux qui existent déjà entre le Canada et les États-Unis, et le Canada et le Japon. Une première étape à franchir dans ce sens serait l'institution d'un mode de consultations bilatérales à l'échelon des ministres et des hauts fonctionnaires. C'est à cet égard que le commissaire de la CEE au commerce extérieur, M. Ralf Dahrendorf, visitera le Canada au printemps de 1972 à l'invitation de M. Sharp.

Une réunion plénière de la Commission économique France-Canada s'est déroulée à Ottawa les 26 et 27 mai 1971. La Commission, qui est formée de hauts fonctionnaires français et canadiens, tient ses réunions alternativement à Paris et à Ottawa; elle s'est réunie six fois depuis son établissement en 1950. Des échanges de vues et de renseignements sur diverses questions bilatérales de caractère économique, financier et commercial s'inscrivaient à l'ordre du